

DECRET N°2014-774 DU 31 DECEMBRE 2014

portant modification de l'article 2 du décret n° 2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines missions diplomatiques du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Benin ;
- Vu** la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat complétée par la loi 2004-27 du 31 janvier 2005 ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la Structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-196 du 03 juillet 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1^{er} octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 98-190 du 11 mai 1998 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** le décret n° 113/PR/MFPTAS/MAE du 08 juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être créés dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- Vu** le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin ;

- Vu** le décret n° 2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines missions diplomatiques du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-337 du 30 mai 2014 portant rémunérations, indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents de l'Etat en service dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre de la Défense Nationale, du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 décembre 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : L'article 2 du décret n° 2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines missions diplomatiques du Bénin est modifié ainsi qu'il suit :

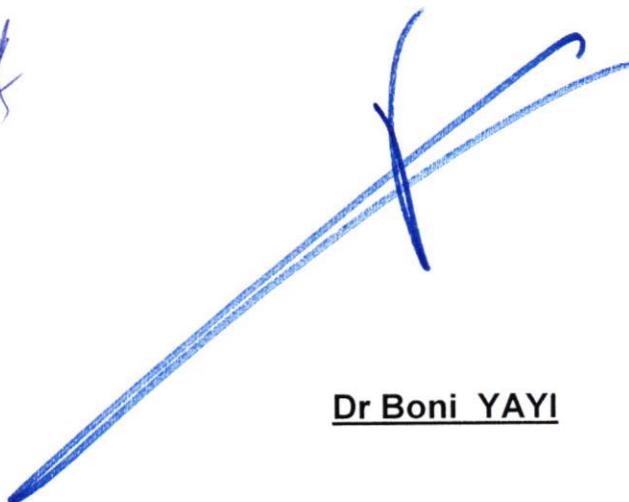
Article 2 nouveau : Le poste d'Attaché de Défense est dirigé par un Officier Supérieur des Forces Armées Béninoises. Toutefois, le Président de la République, Chef Suprême des armées, pour des cas relevant de son pouvoir discrétionnaire, peut nommer à ce poste, un officier général des armées.

Il porte le titre d'Attaché de Défense.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 31 décembre 2014 et qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



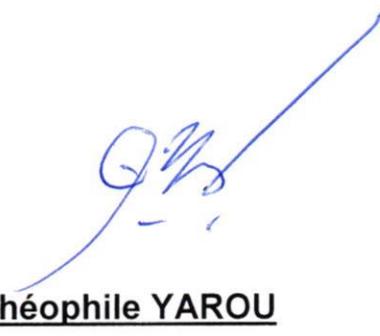
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Défense Nationale,



Komi KOUTCHE



Robert Théophile YAROU

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,



Nassirou BAKO-ARIFARI

AMPLIATIONS : PR : 06 - AN 04 - CC 02 - CS 02 - HCJ 02 - CES 02 - HAAC 02 - MEFPD 02 - MJLDH 02 -
MCRI 02 AUTRES MINISTERES 24 - SGG 04 - DGB-DGTCP-DCF- DGD- DGDDI 05 - BN-DAN-DLC 03 -
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 04 - BCP-CSM-IGAA 03 - UAC-ENAM-FADESP 03 - UP-FDSP 02 - JORB 01

